

Délibération du CONSEIL

AMENAGEMENT ET HABITAT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET SOCIAL - URBANISME,
AMENAGEMENT ET VILLE - AMENAGEMENT

**VILLENEUVE D'ASCQ -
QUARTIER PONT DE BOIS - REAMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS -
APPEL D'OFFRES OUVERT - AJUSTEMENT DU BUDGET INHERENT -
AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE TRAVAUX ET DE L'AVENANT 2 A LA
CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE**

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine du quartier Pont-de- Bois, la Métropole Européenne de Lille et la ville de Villeneuve d'Ascq ont décidé de requalifier ce quartier, en y apportant une plus grande mixité sociale et fonctionnelle, tout en valorisant les espaces publics du quartier. Il s'agit plus particulièrement de :

- réaménager la rue Baudouin IX pour y intégrer une piste cyclable et du stationnement ;
- réaliser de nouvelles voies pour desservir les futurs logements réalisés par Partenord Habitat ;
- intervenir sur la place Léon Blum et le square Brassens pour niveler les espaces au niveau des voies adjacentes avec nécessité de prolonger le cheminement haut par une passerelle.

I. Rappel du contexte

Par délibération 16 C 0271 du 24 juin 2016, le Conseil métropolitain a autorisé le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la réalisation des travaux d'espaces publics sur le quartier Pont de Bois à Villeneuve d'Ascq et la signature d'une convention de groupement de commande avec la Ville pour les travaux de VRD. En 2016, le montant des travaux était estimé à 3 053 841,45 euros HT, soit 3 665 609,74 euros T.T.C, au titre du budget Aménagement.

Aux vues des évolutions du projet, la Ville a dû intégrer de nouveaux éléments qui ont eu pour conséquences d'augmenter substantiellement ses postes de dépenses, les enveloppes initialement prévu en 2016 ont été actualisées dans la délibération du 1er juin 2017 (n° 17 C 0377) selon la répartition suivante :

- part MEL : 3 053 841,45 €HT soit 3 665 609,74 € TTC (part MEL inchangée) ;
- part Ville : 753 950 € HT soit 904 740 € TTC.

Soit un coût global de ces travaux estimé en 2017 à 3 807 791,45 euros HT (soit 4 570 349,74 euros T.T.C.).

II. Objet de la délibération

Compte tenu de l'évolution des prix des matériaux et de l'intégration de nouveaux éléments de programme (voie de liaison dans la part MEL), l'estimation financière du besoin initialement prévue s'est avérée insuffisante. Il est à noter que la Ville financera la voie de liaison par le biais d'un fonds de concours à hauteur du prix remis par l'entreprise sélectionnée (soit 103 847,85 euros HT).

La commission d'appel d'offres ad hoc, constituée dans le cadre de ce groupement de commande, s'est réunie le 2 octobre 2018, et a émis un avis favorable pour l'attribution des marchés (Ville et MEL) à la société JEAN LEFEVRE pour un montant total de 3 950 012,70 euros HT, décomposé comme suit :

	Montant Tranche Ferme en €HT	Montant Tranche optionnelle en €HT	Montant global en € HT
MARCHE MEL	2 519 810,25	845 476,70	3 365 286,95
MARCHE VILLE	515 936,00	68 789,75	584 725,75
TOTAL	3 053 746,25	914 266,45	3 950 012,70

En conséquence, il est demandé dans la présente délibération, d'autoriser l'ajustement de l'enveloppe financière allouée au marché de la MEL, soit : 3 365 286,95 euros HT.

En outre, un avenant n°2 à la convention de groupement de commande avec la ville de Villeneuve d'Ascq doit être conclu, en vue de préciser les nouvelles répartitions budgétaires décrites ci-dessus

En conséquence, la commission principale Aménagement Durable du Territoire et Urbanisme consultée, le conseil de la métropole décide de :

- 1) autoriser l'augmentation de l'enveloppe budgétaire allouée à l'opération 617O025 " Pont de Bois" dans les conditions précisées ci-dessus ;
- 2) autoriser Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille à signer l'avenant 2 à la convention de groupement de commande ;
- 3) autoriser Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille à signer le marché MEL avec la société JEAN LEFEVRE pour un montant de 3 365 286,95 euros HT ;
- 4) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à nos documents budgétaires au budget général, en section d'investissement sur l'AP 617E07, de l'opération 617O025 "Pont de Bois", dans la limite des crédits inscrits à nos documents budgétaires.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Acte certifié exécutoire au 26/10/2018